

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

# MARCHÉS NOCTURNES DES ISSAMBRES 2025

## MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**(Avant le vendredi 30.05.2025 à 12 heures)**

**A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt – Marchés nocturnes des Issambres 2025 »**

**Par courrier : Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens ou en mains propres : Mairie annexe des Issambres – Place San Peire – Service Domaine Public 83380 Les Issambres**

**Renseignements : par tél 04.94.19.59.21 ou par mail : [alimame@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:alimame@mairie-roquebrune-argens.fr)**

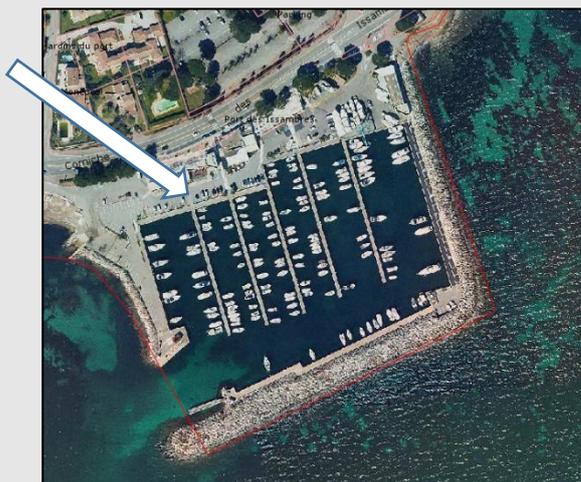
### **1. OBJET**

Installation et exploitation d'un stand sur le domaine public communal sur les marchés nocturnes estivaux des Issambres en juillet et août 2025 : sur la promenade Beaumont (sise RD 559) les jeudis et dimanches du 3 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus (à l'exception du dimanche 20 juillet 2025) et sur le port des Issambres tous les mercredis du 2 juillet 2025 au 27 août 2025 inclus.

### **2. LOCALISATION**



Promenade Beaumont



Port des Issambres

### **3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Installation et exploitation d'un stand sur le domaine public communal sur les marchés nocturnes estivaux des Issambres en juillet et août 2025 : sur la promenade Beaumont (sise RD 559) les jeudis et dimanches du 3 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus (à l'exception du dimanche 20 juillet 2025) et sur le port des Issambres tous les mercredis du 2 juillet 2025 au 27 août 2025 inclus de 19 heures à minuit (installation à partir de 17 heures au plus tôt et désinstallation jusqu'à une heure du matin au plus tard).

Commerçants, artisans, artistes sont invités à déposer leur candidature en retournant le présent document et le bulletin d'inscription dûment complété et accompagné impérativement des pièces listées.

#### Tarifification :

Marché nocturne de la promenade Beaumont (sise RD 559) les jeudis et dimanches du 3 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus (à l'exception du 21 juillet 2025) : **6 euros par mètre linéaire par marché** (paiement directement au placier à chaque présence)

Marché nocturne sur le port des Issambres tous les mercredis du 2 juillet 2025 au 27 août 2025 inclus : **6 euros par mètre linéaire par marché** (paiement directement au placier à chaque présence)

### **4. CAHIER DES CHARGES DE PRESENTATION DES STANDS**

Dans l'étude des dossiers, une attention toute particulière sera donnée à la qualité esthétique et environnementale de présentation des stands qui devront tenir compte des impératifs suivants :

- Parasol ou barnum blanc sur toute la longueur du stand ;
- Habillage du stand pourvue de nappes en tissu uni (blanc, crème, noir) ;
- Aucun article ne sera suspendu au parasol ou au barnum ;
- Eclairage du stand avec des ampoules basse consommation (LED) ;
- Aucun chien toléré sur les espaces alloués aux commerçants ;
- Interdiction de rassemblement derrière les étalages ;
- Interdiction de consommation d'alcool.

### **5. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**

*Je soussigné(e) ....., certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.*

A \_\_\_\_\_, le

*Signature du demandeur*